

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/199868
N/réf. : AVL/ah/4.110/S440
Annexe : 1 dossier comprenant 8 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / LAEKEN. Rues Thijs-Vanham, Breesch, Mode Vleirbergh, etc.
Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de l'éclairage public des rues
situées autour de la place E. Bockstael.
Dossier traité par M. Guillan-Suarez.

En réponse à votre courrier du 20 août 2008 sous référence, réceptionné le 22 août dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 3 septembre 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un les **remarques** suivantes.

La demande concerne le renouvellement de l'éclairage public de plusieurs rues situées dans le quartier de la place Emile Bockstael et comprises dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken. Le projet consiste à remplacer les luminaires existants de type autoroutier par des lanternes du modèle Albany Small équipées de lampes de 70 et de 100 W. Ces appareils seront posés soit sur console, soit sur poteau, à une hauteur de 4,5 à 6 m.

Le projet, qui contribue à la mise en valeur de l'espace public sans porter atteinte aux qualités patrimoniales du bien classé, est approuvé par la C.R.M.S. moyennant les observations suivantes.

Selon les plans, les rues Fransman et Mode Vlieberg seraient équipées de luminaires posés sur des socles de types différents, implantés à des hauteurs différentes et munis de lampes de respectivement 100 et 70 W. ***Si la Commission souscrit à l'intention de la Ville d'adapter la nature de l'éclairage aux caractéristiques urbanistiques de chacune des rues, elle demande néanmoins de réévaluer cette partie du projet en fonction des perspectives sur la Justice de Paix implantée au croisement des deux rues.*** Le cas échéant, les plans du pourtour du carrefour devront être légèrement adaptés afin d'obtenir un éclairage homogène des deux faces du bâtiment.

La Commission demande également d'être ***particulièrement attentif à l'impact visuel des câbles posés sur les façades***. Elle insiste pour que les circuits électriques n'augmentent pas les désordres créés par les dispositifs multiples qui sont déjà présents sur les façades et dans l'espace public.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERULST
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.